



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 1^{er} décembre 2025, à 19 h30** au Centre Communautaire du Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers, Denis Dandurand, Fabian Garcia, Arthur Cuming, Russell Perkins, Jean-Louis Turcotte et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h37.

2. Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} décembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 en reportant le point 8.3.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} décembre 2025
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2026
 - 8.3 Permanence du coordonnateur des travaux publics -reporté
 - 8.4 Contrat 2026 pour la gestion documentaire
 - 8.5 Adoption de la Directive particulière de la Langue française
 - 8.6 Annulation de la ligne servant pour le télécopieur
 - 8.7 Décompte progressif numéro 1 et 2- remplacement de ponceaux
 - 8.8 Appui au MTQ – réfection du pont P-01880 chemin Tambos
 - 8.9 Nomination d'un conseiller au comité consultatif en urbanisme
 - 8.10 Demande auprès de la CPTAQ pour le lot 4 773 616
 - 8.11 Nomination d'un élu pour le comité MADA-Familles
 - 8.12 Nomination d'un représentant au comité loisir HSF pour l'année 2026
 - 8.13 Autorisation de signature - contrat patinoire municipale 2025-2026
 - 8.14 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François
 - 8.15 Autorisation de circuler avec des chevaux
 - 8.16 Demande de prix réduit – location CCMM

2025-12-165



No de résolution
ou annotation

9. Législation

9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 412-2025,
« Règlement relatif au traitement des élus municipaux abrogeant les
règlements numéros 412-2012 et 412-2019 »

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 12 janvier 2026, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire
sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

2025-12-166

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 17
novembre 2025.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1re période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les
questions d'ordre général.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du
mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Travaux publics

7.4 Urbanisme et Environnement

7.5 Loisirs, sport et culture

8 Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

2025-12-167

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la
délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit
préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un
rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 226 027.63\$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 11-2025 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2025-12-168

8.2 Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2026

ATTENDU QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier de ses séances ordinaires en précisant la date et l'heure de chacune (Art. 148 CM);

ATTENDU QUE le calendrier à être adopté est conforme au règlement 422-2025;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,
APPUYÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,

ET RÉSOLU D'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2026 et d'en fixer l'heure à 19h30. Les réunions auront lieu les jours suivants:

Lundi 12 janvier;	Lundi 2 février;	Lundi 2 mars;
Mardi 7 avril;	Lundi 4 mai;	Lundi 1 juin;
Lundi 6 juillet;	Lundi 3 août;	Mardi 8 septembre;
Lundi 5 octobre;	Lundi 2 novembre;	Lundi 7 décembre.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Permanence du coordonnateur des travaux publics

Reporté

8.4 Contrat 2026 pour la gestion documentaire

2025-12-169

ATTENDU QUE la loi sur l'archivage des documents publics oblige les organismes publics à produire et à appliquer un calendrier de conservation de ses documents administratifs actifs, semi-actifs et inactifs conformément aux règles d'application émises par la BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec);

ATTENDU QUE le contrat de service d'archivage est à renouveler pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RÉSOLU de renouveler le contrat de service de gestion de documents avec Système Gedoc inc. pour l'année 2026 au montant de 3 750.00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



8.5 Adoption de la Directive particulière de la Langue française

ATTENDU QUE la *Charte de la langue française* et les directives du ministre de la Langue française exigent que tout organisme public adopte une directive particulière encadrant l'utilisation d'une langue autre que le français ;

ATTENDU QUE l'organisme doit préciser les règles applicables aux situations où une autre langue peut être utilisée dans l'exercice de ses fonctions ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,

ET RÉSOLU :

1. D'adopter la *Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle* telle que présentée aux membres ;
2. D'ordonner sa mise en œuvre par les directions, services et employés concernés ;
3. De transmettre la directive adoptée au *ministère de la Langue française* conformément aux exigences en vigueur ;
4. D'en assurer la diffusion interne afin que tous les employés soient informés des règles s'appliquant à l'utilisation d'une autre langue que le français.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Annulation de la ligne servant pour le télécopieur

2025-12-171

ATTENDU QUE la Municipalité dispose actuellement d'une ligne/service de télécopieur fournie par Cloudli ;

ATTENDU QUE ce service n'est plus requis pour les besoins administratifs de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'annulation de ce service permettra de réduire les coûts d'exploitation et d'optimiser les ressources municipales ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise l'annulation complète de la ligne/service de télécopieur fournie par Cloudli et assume tous frais applicables, s'il y a lieu, découlant de l'annulation du service;

QUE la direction générale procède à l'annulation du service auprès du fournisseur.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Décompte progressif numéro 1 et 2– remplacement de ponceaux

2025-12-172

ATTENDU QUE le 1^{er} décompte progressif relatif au remplacement de quatre ponceaux a été transmis, le 6 novembre 2025, à la municipalité de Bury avec la recommandation pour paiement par le consultant les services EXP inc.;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le 2^e décompte progressif relatif au remplacement d'un ponceau a été transmis, le 19 novembre 2025, à la municipalité de Bury avec la recommandation pour paiement par le consultant les services EXP inc.;

ATTENDU QUE le décompte no 1 pour les travaux des lots no 1 et 2 exécutés du 20 au 28 octobre 2025, par l'entrepreneur Construction Groupe Prevost Inc, le montant des factures s'élève à 103 078.59\$, incluant les taxes ;

ATTENDU QUE le décompte no 2 pour les travaux des lots no 1 et 2 exécutés du 20 au 28 octobre 2025, par l'entrepreneur Construction Groupe Prevost Inc, le montant des factures s'élève à 5 726.59\$, incluant les taxes pour la libération partielle de la retenue contractuelle passant de 10% à 5%;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Russell Perkins,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement d'un montant total de 108 805.18 \$, incluant les taxes à l'entrepreneur Construction Groupe Prevost Inc.

QUE 80% de ce montant soit pris à même la subvention PAVL 2025-2026 volet redressement.

QUE le 20% restant soit payé par la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Appui au MTQ – réfection du pont P-01880 chemin Tambs

2025-12-173

ATTENDU QUE la gestion des ponts, outre la surface de roulement et certains items non structuraux, est de compétence provinciale;

ATTENDU QU'à la suite d'une inspection mandatée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, des travaux sont requis sur le pont P-01880 situé sur le chemin Tambs;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a pour projet de procéder à la réfection du pont P-01880 en 2026;

ATTENDU QU'une fermeture du pont sera requise pour permettre à l'entrepreneur de réaliser ses travaux;

ATTENDU QUE des mesures d'atténuation ont été proposées par le Ministère afin de limiter l'impact sur les résidents pour la durée des travaux;

ATTENDU QUE ces travaux assureront une structure sécuritaire à long terme pour les citoyens et les usagers de la route;

ATTENDU QUE le projet a été présenté à la Municipalité.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,

ET RÉSOLU d'accorder l'appui de la Municipalité de Bury au projet de réfection du pont P-01880 situé sur le chemin Tambs présenté par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
2025-12-174

8.9 Nomination d'un conseiller au comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 du règlement 348-2020 règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) les membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil doit nommer un conseiller à titre de représentant municipal ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,

ET RÉSOLU DE nommer le conseiller Marc Bilodeau à titre de représentant municipal du comité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Demande auprès de la CPTAQ pour le lot 4 773 616

2025-12-175

ATTENDU QUE M. Martin Boulanger et Mme Nancy Cameron souhaite déposer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une demande d'autorisation visant à obtenir une autorisation afin d'aliéner ou lotir une partie du lot à raison de 18.34 hectares pour des fins agricoles.

ATTENDU QUE la CPTAQ, pour étudier une demande requiert l'avis par résolution de la municipalité;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est situé dans la zone A-6 du Règlement de zonage numéro 339-1-2023;

ATTENDU QUE le lot 4 773 616 est en conformité avec le règlement de zonage en vigueur et qu'une érablière est déjà implantée;

ATTENDU QUE le projet visé par la demande, ne contrevient pas aux règlements municipaux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Le conseiller Denis Dandurand,
APPUYER PAR Le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RESOLU d'appuyer la demande d'autorisation présentée par M. Martin Boulanger et Mme Nancy Cameron auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation ou le lotissement du lot 4 773 616 pour des fins agricoles, qui ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur.

QUE copie de cette résolution soit acheminée aux propriétaires concernés ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Nomination d'un élu pour le comité MADA-Familles

2025-12-176

ATTENDU QU'à la suite des élections municipales, il s'avère nécessaire de nommer un nouveau conseiller pour le comité MADA-Familles ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU DE mandater le maire Denis Savage pour représenter la municipalité de Bury sur le comité MADA-Familles, coordonnés par la MRC du HSF.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Nomination d'un représentant au comité loisir HSF pour l'année 2026

2025-12-177

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU de nommer le conseiller Jean-Louis Turcotte, à titre de délégué du Conseil pour représenter la municipalité de Bury au sein du Comité Loisirs de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Fabian Garcia est absent durant le vote.

8.13 Autorisation de signature - contrat patinoire municipale 2025-2026

2025-12-178

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'entretien et la surveillance de la patinoire municipale ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) offre de service ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Louise Brière, à signer un contrat avec M. Tony Hartwell pour l'entretien et la surveillance de la patinoire.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Fabian Garcia reprend son siège.

8.14 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François

2025-12-179

ATTENDU QUE comme chaque année, le Journal Le Haut-Saint-François sollicite la participation financière à son essor et à son développement ;

ATTENDU QUE la contribution est établie à 2.25 \$ par personne ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury accepte de contribuer un montant de 2.25 \$ par personne au Journal régional du HSF pour l'exercice 2026.

QUE le paiement soit conditionnel à l'adoption du budget 2026.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



8.15 Autorisation de circuler avec des chevaux

ATTENDU QUE l'évènement Noël au village se déroulera le samedi 13 décembre 2025 à divers endroits dans le périmètre urbain de la municipalité ;

ATTENDU QU'une activité de balade en traineau sera offerte aux participants lors des festivités ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,
APPUYÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise Misty Maples Registered Friesian Sporthorses – Edward et Pauline Blake – à circuler avec leurs chevaux sur les voies municipales, le samedi 13 décembre 2025.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.16 Demande de prix réduit – location CCMM

ATTENDU QUE les Louveteaux de l'arrondissement de Fleurimont à Sherbrooke ont formulé une demande de location du Centre Communautaire Manège Militaire pour la tenue d'une activité du 6 au 8 février 2026 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autoriser la location du Centre Communautaire Manège Militaire aux Louveteaux de l'arrondissement de Fleurimont pour la période du 6 au 8 février 2026, au tarif réduit de 100 \$ par jour.

QUE les Louveteaux soient assujettis à l'ensemble des dispositions de la politique de location en vigueur, incluant le dépôt obligatoire de 100\$.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9 Législation

9.1. Avis de motion et présentation du règlement numéro 414-2025, « Règlement relatif au traitement des élus municipaux abrogeant les règlements numéros 412-2012 et 412-2019 »

Le conseiller Marc Bilodeau donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 412-2025, « Règlement relatif au traitement des élus municipaux abrogeant les règlements numéros 412-2012 et 412-2019 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

1. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Marc Bilodeau propose la levée de l'assemblée, il est 20h43.

2025-12-181

2025-12-182



No de résolution
ou annotation

La prochaine séance ordinaire se tiendra lundi 12 janvier 2026, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans la résolution numéro 2025-12-167, 2025-12-169, 2025-12-172 et 2025-12-179.

Signé ce 2 décembre 2025.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière